

rendez vous a la médecine

Par babel05, le 27/02/2013 à 22:59

Bonsoir je suis en arrêt de travaille du 19/02/12 au 28/02/13 jais demander a mon employeur De me prendre rendez vous a la médecine du travaille comme je devez avoir plus de précision sur ses

Mentions (pas de port de charges lourdes) alors que mon métier nécessite que des taches lourdes

Voici sa réponse (vu que c'est une visite médicale a l'initiative du salarie il doit appeler luimême

La médecine du travaille et leur préciser que c'est a son initiative)

J'ai appelé et pris rendez vous pour le lundi 04/02/2013 le hic c'est qu'il ne va pas m'accorde l'absence Pendant les heurs de travaille (il cherche après la faute)

Et si jamais je prolonge mon arrêt de travaille de deux jours pour pouvoir aller au rendez De la médecine pendant mon arrêt

Si quelle qu'un a une solution sur !merci

C'est urgent merci

Par P.M., le 27/02/2013 à 23:18

Bonjour,

Si c'était pendant l'arrêt-maladie, cela aurait été une visite de pré-reprise maintenant c'est une visite à l'initiative du salarié et l'employeur est obligé de vous laisser vous y rendre, si c'était en dehors des heures de travail, à la limite, il serait obligé de vous payer ce temps ainsi que pour y aller et en revenir...

Par babel05, le 28/02/2013 à 09:25

Merci pour votre rapidité! Et si par malheur il me refusera cette absence d'une heure!!

Par **P.M.**, le **28/02/2013** à **09:36**

Bonjour,

Il serait dans l'Ilégalité et il faudrait en prévenir le Médecin du Travail...